

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/18/F /2017 POUR LA
FOURNITURE DES PRODUITS SCIENTIFIQUES ET REACTIFS A USAGE VETERINAIRE**

Date de publication : 03 / 02 / 2017

Date d'ouverture : 07 / 03 / 2017

1. Objet du marché

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) par le biais de la Direction de la Santé Animale « DSA » invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des produits scientifiques et réactifs à usage vétérinaire.

2. Financement du marché

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage/ Direction Générale de l'Elevage a obtenu du Gouvernement de la République du BURUNDI sur le Budget Général de l'Etat exercice 2017, le financement pour la réalisation du projet de réhabilitation du secteur de l'élevage. La somme accordée au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer l'achat des produits scientifiques et réactifs à usage vétérinaire.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Les fournitures prévues dans ce marché constituent un seul lot :

5. Achat des fournitures

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de 60 jours calendrier.

6. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre de groupement de soumissionnaires et possédant les conditions techniques juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics.

N° 8

7. Consultation et Acquisition du DAO

Le dossier d'Appel d'Offre pourra être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un *montant non remboursable de cinquante mille francs (50.000 Fbu)* au compte de transit des recettes non fiscales n° **1101/001.04** ouvert à la BRB.

8. Rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Informations complémentaires

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de liaison de la Direction de la Santé Animale sise dans les enceintes du Laboratoire National Vétérinaire de Bujumbura, boulevard de la Tanzanie numéro 39.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Santé Animale, B.P. 227 Bujumbura, tél : 22 22 25 80 ; en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

10. Garantie de soumission

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 300.000 Fr Bu (Trois cent mille franc Bu)

11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

12. Dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées dans la salle des réunions du Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA au plus tard le **07/03** /2017 à 10h00, heure locale.

NSA 8

13. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP, le 07/03/2017 à 10 h 15' dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA.

L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres qui doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le représentant de la DNCMP et transmis à la DNCMP.

Fait à Gitega, le 01/02/2017.

Le Directeur de la Santé Animale

Dr Déogratias NSANGANIYUMWAMI



Fait à Bujumbura, le 09/02/2017.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Dr. Déo-Guide RUREMA (Ph.D)

